



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2111 218

Le 6 décembre 2021

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 9 novembre 2021, formulée comme suit :

« Tout rapport d'enquête concernant un crime commis dans l'un des pensionnats suivants :

- **Pensionnat de La Tuque (ouvert de 1963 à 1978)**
- **Pensionnat d'Amos, ou école St-Marc-de-Figuery (ouvert de 1955 à 1973)**
- **Pensionnat de Sept-Îles (ouvert de 1952 à 1971)**
- **Pensionnat de Pointe-Bleue (ouvert de 1960 à 1991)**
- **Pensionnat catholique de Fort George (ouvert de 1937 à 1981)**
- **Pensionnat anglican de Fort George (ouvert de 1933 à 1975)**
- **Foyer fédéral de Mistassini (ouvert de 1971 à 1978)**
- **Foyer fédéral de Poste-de-la-Baleine (ouvert de 1960 à 1970)**
- **Foyer fédéral de George River (ouvert de 1959 à 1960)**
- **Foyer fédéral de Fort George (ouvert de 1975 à 1978)**
- **Foyer fédéral de Payne Bay (ouvert de 1960 à 1962)**
- **Foyer fédéral de Port Harrison (ouvert de 1960 à 1971) »**

Au terme des recherches effectuées, nous n'avons pas repéré de document relatif à votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels